

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 5

Artikel: Nos vieilles cloches : Saint-Prex
Autor: R.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plieint, de clliao pêtâre que lo pére-grand desâi :

— M'appelant, su prêt !

Et l'êtâi veré.

Oro, avoué ti lè incredulo que lâi a, lo bon Dieu ne no fâ pe rein signo. On lo comprend bin ! L'a dza zu rido pacheince.

Lo dzo de l'einterrâ, on avâi on *satâmo*, que l'êtâi on repé que comptâve po ion, mè z'ami ! De la soupa, dâo dzerdenâdzo, dâo là, dâo bacon, de la tsambetta et dâo sâoçesson por ti. Et on repé que dourâve. L'è cein que fasâi plliési. Pourquoi sè tormeintâ, vâide-vo ? Lè vilhio sè delietâvant de la vya tot bounameint, on dzor aprî l'autro, quemet on pere bin mâo que tsi de l'âbro et n'arant pas voliu que lè vesin et lè z'ami tchurlant à l'âo z'einterrâ. Quand on voliâve puni son valet, on lâi d'efindâi d'allâ âo satâmo.

— Mère, que desâi lo bouibo, pû-io allâ sta vèprâ à l'einterrâ à l'oncllio Djannî ? (Dein clli teimps on êtâi ti oncllio.)

— Na, que desâi la mère ein colère ; devant-hiè t'î zu veillî lo vin couet, hiè te t'î soulâ. Te t'î dza prâo amusâ dinse !

Quand on êtâi trâo lliein dâo cemetîro, on mettâi la bière su on petit tsè, âo bin su la ludze ein hivè. Et pu, on bâo et on tsevau po pa allâ trâo rido, sein sè pressâ, po allâ et po revenî ! Ne fallâi pas mourgâ lè tserroton quand revengnant à tsè vouaisu et l'âo dere quemet cllâo doû prin bet de la vela que demandâvant — po onna rebriqua — se lâi avâi onna pllièce po leu.

— L'è bon ! l'è bon ! fâ lo croque. Voutron tor vindra bin. Et pu, vo faut pas tant fère vouètrè craset ; no z'ein âi dza einterrâ dâi z'on que sè portâvant mî que vo !

Allâ-lâo cresenâ.

Et su la foûssa, on betâve onna pierra, âo bin onna crâi, avoué on lan nâi. Su clli lan, lo régent de sti teimps, que l'êtâi suti qu'on diâbllio marquâve oquie que sè desâi quasû dinse :

La mort plonge ses jours dans la nuit du ceruciel !
Marc à Louis.

Pédagogie à rebours. — Qu'est-ce que la charité ? demande un instituteur au jeune Toto :

Silence du mioche.

Le maître lui pince vigoureusement une oreille, en répétant la question.

— Hi ! hi ! hi !... gémit l'enfant, la charité !... vous ne le savez pas vous-même. Sans cela, vous ne me tireriez pas ainsi les oreilles.

NOS VIEILLES CLOCHES SAINT-PREX

DES trois cloches que renferme le clocher de l'église de Saint-Prex, deux datent du siècle passé et ne présentent pas, au point de vue historique, un intérêt bien spécial.

Par contre la troisième mérite une description. De la base au joug, elle mesure 95 cm. sur autant de diamètre. Dans la partie supérieure, se lit une inscription latine en minuscules gothiques de 2½ cm. de hauteur, disposée sur deux lignes. En voici le texte :

† xps vincit xps regnat xps imperat xps ab omni malo nos defendat.

Traduction : *Que Christ vainque, que Christ règne, que Christ gouverne, que Christ nous défende de tout mal.*

Il s'agit d'une formule courante chez les fondateurs de cloches d'avant la Réforme. En effet, elle se retrouve, avec quelques petites variantes de texte et de caractères graphiques, sur plusieurs cloches du Pays de Vaud, notamment à Vaulion, Corcelles-sur-Chavornay, Giez, Grandson, etc.

La seconde ligne, précédée d'un médaillon rectangulaire qui représente la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, ne contient que la formule bien connue du *te Deum laudamus* (O Dieu, nous te louons) avec les lettres *mccccxvii* qui désignent la date, soit 1517.

Du côté opposé au millésime, on remarque un grand médaillon carré, de très bonne facture, qui reproduit le tableau classique du Christ en croix aux pieds duquel se trouvent la Vierge et Saint Jean. Chaque angle de ce médaillon s'arrondit en forme de cartouches circulaires dans chacun desquels figurent les attributs des quatre évangélistes, savoir : l'aigle (Saint Jean), l'ange (Saint

Luc), le lion ailé (Saint Marc) et enfin le bœuf, ailé également (Saint Matthieu).

Comme nous le disons plus haut, cette cloche présente un réel intérêt au double point de vue de l'art et de l'histoire locale. On peut s'étonner de ne pas la trouver dans la liste officielle des monuments historiques. Il s'agit sans doute d'un oubli que nous signalons à l'attention des autorités intéressées.
R. C.

Articles perus : Les Clées, 28 janvier 1924 ; Montagny s. Yverdon, 3 décembre 1927 ; Noville 6 juin 1925 ; Penthaiz, 5 novembre 1927 ; Renens, 14 avril 1923 ; Vallorbe, 24 septembre 1927 ; Vaulion, 15 octobre 1927 ; Villotte, 25 mars 1925 et 4 décembre 1926 ; Vuiteboeuf, 31 décembre 1922. — Nyon, 5 mai 1921.

LA PLAQUE D'IDENTITÉ

UNE peu banale aventure est arrivée à cet excellent Théophile, à V. Un jour, qu'il était occupé à sulfater sa vigne de la Ressette, au bord de la route cantonale, vint à passer en auto son ami Pascal, accompagné de quelques jeunes gens en partie de plaisir.

— Pose ta « boille » et viens avec nous à Vevy, où nous prendrons un verre de compagnie. Nous ne nous « arrêtons » pas.

L'aimable proposition qui lui fut faite ébranla le vigneron. Il fait si chaud ! Une seule considération le retenait : « Je ne suis pas de mise séante avec ma blouse vert-de-gris ! »

— Qu'importe ! insista Pascal et on l'emmena, moitié de gré, moitié de force.

La machine roulait à une allure endiablée et malgré les protestations de l'invité, elle poursuivait sa course sans arrêt... jusqu'à Genève. Le brave Théo, las de récriminer, en avait pris son parti et la bande joyeuse débarqua, souriante, dans la ville des Nations.

Je vous laisse à penser si la tournée des bars à la mode fut un succès pour l'homme à la blouse et ses compagnons. On s'amusa et le sulfateur fut pris un peu partout pour un figurant de la Fête des Vignerons auquel on faisait fête avec cette sollicitude charmante dont Genève a le secret.

Oui, mais... le lendemain, nos touristes attendaient au guichet de la poste les mandats télégraphiques dont ils avaient sollicité l'envoi le matin même. Une certaine somme venait d'arriver à l'adresse de Théo, mais ce dernier n'ayant pas de papiers de légitimation, l'aimable buraliste de service faisait des difficultés pour payer. Elle exigeait la production d'une pièce d'identité. Le dialogue suivant s'engagea :

— Madame, je suis pourtant bien le destinataire !

— Cela se peut, mais il me faut des papiers !

— Je n'en ai pas.

— Avez-vous d'autres preuves à présenter que vous êtes bien M. T. de V. ?

— Des preuves... non.

— Alors, je ne puis vous délivrer le mandat. Le compère se gratta l'oreille puis, soudain, se ravisa.

— Il vous faut une preuve, mademoiselle, eh ! bien la voilà ! et, en un tour de main, au grand effroi de la fonctionnaire, il mit bas sa culotte et exhiba... le coin de sa chemise où son nom était marqué en toutes lettres...

De la sorte, tout s'arrangea et le retour s'effectua sans plus d'incidents.

— Il est toujours prudent, nous a confié le héros de l'histoire, de porter sur soi sa plaque d'identité, passeport à la portée de tout le monde !
A. Mex.

A PROPOS D'UNE CHANSON

M. O. Badel, instituteur retraité, à Mézières, nous écrit qu'il est l'auteur de la chanson : « Si les Vaudois avaient voulu », etc., publiée dans le *Conteur* — pour la deuxième fois, paraît-il ; il est permis de se répéter — sous le pseudonyme : Daniel Bost.

Rappelons, à ce propos, que cette chanson n'est qu'une imitation d'une vieille chanson française, de Gustave Nadaud : Si la Garonne avait voulu, Lenturlu, etc. »

Il existe même une troisième version, en patois : « Se lo Dzorât avâi volliu, etc. », de notre collaborateur Marc à Louis.

M. Badel nous demande pourquoi l'on n'a pas

publié le 9e verset de sa chanson. Hélas ! tout simplement parce que nous en ignorons l'existence. L'auteur nous en envoie le texte. Le voici :

Si les Vaudois avaient voulu
Que le Bon Dieu soit plus sévère,
Il n'y aurait plus de misère,
Plus de préposés, d'avocats,
De juges pour les scélérats.
Comme la vie serait belle !
Si les Vaudois avaient voulu
Ils brasseraient l'or à la pelle.

DORER LA PILULE !

MA bonne tante Elodie ne peut souffrir les fumeurs. Aussi, avant de monter chez elle, je purifie mon haleine. Hier, je suis entré à la Grande Pharmacie d'Ici-Bas pour empletter du cachou. Un ravissant commis m'a présenté un exquis petit tube de petites granules dorées. (A vrai dire, ils étaient seulement argentés, vu le bas prix !) Le cachou que j'ai acheté était infect, vous l'avez deviné ! Une fois de plus, comme un naïf bourgeois, je me suis laissé prendre aux apparences. (Un mot : quand vous verrez votre tante, ne lui parlez pas d'appâts rances, le jeu de mot à ranci quelque peu !)

Bonnes gens qui me lisez, prenez garde à la peinture dont tout se voile ici-bas : on dore la pilule dans tous les domaines ! Abusant de mon jeune âge, joint à une gourmandise aveugle, on m'a offert parfois de succulentes marmelades ou des sirops adorables. J'avais sans m'étonner de tant de faveur. Hélas ! j'en avais pour quelques heures à trembler pour mes jours ! (Les parents me pardonneront de dévoiler ainsi le mystère de la purge mensuelle !) Maintenant, songez un peu à tous les produits meurtriers que nous avalons sans plus de circonspection !... Ce qui m'attriste à mourir, c'est que les jeunes gens dorment aussi la pilule aux jeunes filles. Ils leur promettent monts et merveilles. Quand elles veulent y goûter, avec la permission de leurs parents, — on appelle ça : se marier, de l'adjectif *mari* — leurs yeux ne renferment pas assez de larmes pour déplorer la cruelle réalité !

La petite brunette qui me souriait à la Fête des Vignerons, pour que je ne regarde pas les déesses, ne dore-t-elle pas la pilule, elle aussi ? Bien peu se doutent tout ce que son teint doit à la chimie, et sa grâce à la grande couturière. Cependant, la pilule toute nue, révérence parler, serait déjà bien séduisante !...

Etes-vous sûrs que, à mon tour, je ne vous offre pas la pilule ? J'ai l'air bien gentil, farci de bonnes idées, parfumant l'air de ma philosophie, alors qu'au fond, peut-être ? je suis querelleur, chineur, égoïste, et méchant, méchant !...

Ici-bas, tous les vèrnis passent, puisqu'ils cèdent à tous nos imperfections !

St-Urbain.

Er. famille. — Madame, indignée et très irritée : Que commets-tu, toi, aux toilettes ?

Le mari, amèrement : Le prix, ma chère.

Chez le bijoutier. — Madame. — Vous m'assurez sur l'honneur que ces perles sont véritables.

Le bijoutier. — Madame ne peut en douter. Elles sont véritables comme la rose de ses joues, comme le pourpre de ses lèvres, comme le blond de ses cheveux.

La dame. — Bien. En ce cas il me faut encore réfléchir.

PLUS DE DEMOISELLES EN DANNEMARK

Voici une nouvelle qui intéresse plus particulièrement nos lectrices :

« Au Danemark, il n'y a plus de demoiselles. Non pas que toutes les demoiselles y soient mariées, il s'en faut, mais les féministes danoises prenant texte de l'uniformité d'appellation des hommes qui, célibataires ou mariés, sont tous messieurs, en réclamaient également une commune à toutes les femmes. En conséquence au dernier Congrès de l'Alliance internationale du suffrage des femmes, elles ont demandé la suppression du terme de Mademoiselle et le gouvernement socialiste danois a donné satisfaction. Il a décidé que toutes les personnes de sexe féminin seraient désormais appelées « Madame ».